

SÉANCE DU 4 MARS 2026  
DÉLIBÉRATION N° 2026-14

**AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU CCAS –  
SECOND ACOMPTE**

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	24	20/02/2026	20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Benoit DAGAN, **Adjoint** au Maire ;

Ainsi que : Jean-Claude RUSCELLI, Anthony SUBER, Christian TORT, Eva BOCCABELLA, Marc DOVESI, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Odile PARRENO, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Isabelle IBANEZ, Antoine GARCIN, Jean-Luc SANCHEZ, Maryse TORT, Clotilde COUDENE, **Conseillers Municipaux** ;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Nathalie GIBERT	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	Isabelle IBANEZ

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY, Gaëlle RICHARD, Jean-Louis TARTEVET, Julien LETOFFE

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bédarrides joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sociale locale, en assurant des missions de solidarité, d'accompagnement des publics fragiles et de coordination des actions sociales. Comme chaque année, le CCAS rencontre des besoins de trésorerie en début d'exercice, dans l'attente du vote du budget primitif de la commune et de la fixation définitive de sa subvention de fonctionnement.

Par délibération n°2025-74 du 11 décembre 2025, le Conseil municipal a déjà approuvé le versement d'un premier acompte de 40.000 € sur la subvention de fonctionnement 2026 du CCAS. Compte tenu des échéances électorales et budgétaires à venir, il est nécessaire de garantir la continuité du service public social. A cette fin, il est proposé d'autoriser le versement d'un deuxième acompte de 46.000 €, portant ainsi à 86.000 € le montant total des avances versées en début d'exercice.

Cette avance permettra au CCAS de faire face à ses dépenses courantes (masse salariale, charges de fonctionnement, secours d'urgence) dans l'attente de la finalisation de son budget et du versement de la subvention définitive. Il est précisé que cette avance ne préjuge en rien du montant final de la subvention, qui sera arrêtée lors du vote du budget primitif 2026 ou par une délibération ultérieure.



**SUR LE RAPPORT DE** Magali ROBERT, 6<sup>ème</sup> Adjointe ;  
**OUI** l'exposé qui précède ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** le versement, au mois d'avril 2026, d'un deuxième acompte d'un montant de 46.000,00 €, à valoir sur le montant de la subvention qui sera adoptée lors du vote du budget en faveur du CCAS ;
- **DIT** que le vote du Budget Primitif 2026 définira le montant total de la subvention allouée ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026 ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le



La secrétaire de séance,  
Odile PARRENO

Le Maire,  
Jean BÉRARD



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2026-14	AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU CCAS – SECOND ACOMPTE	Pour :	24	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication